

# 2<sup>e</sup> TOURNOI RAPIDE DE MARCQ-EN-OSTREVENT

## REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 1 : organisation

La commune de Marcq-en-Ostrevent et le club «Echecs et Marcq» organisent leur 2<sup>e</sup> tournoi rapide le dimanche 2 juin 2024.

### ARTICLE 2 : homologation & règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2023, adoptées au 93<sup>e</sup> congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le second coup illégal achevé. L'article A.5 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

Les appariements informatisés se font au système suisse intégral (aucune protection de club, de famille). Les résultats des parties seront comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE et FFE de juillet 2024.

### ARTICLE 3 : licences

Les joueurs non licenciés devront OBLIGATOIREMENT se licencier sur place. Seront appariés à la première ronde UNIQUEMENT les joueurs qui auront fait contrôler leur licence sur place et réglé leurs droits d'inscription **avant 9h45** le 2 juin 2024.

### ARTICLE 4 : cadence

La cadence est : 10 min + 5 secondes par coup.

### ARTICLE 5 : horaires

Accueil /vérification : le 2 juin de 9 h 00 à 9 h 45.

Remise des prix : le 2 juin à 18 h 15.

Le tournoi comprend 9 rondes.

|         |                     |
|---------|---------------------|
| RONDE 1 | Le 2 juin à 10 h 00 |
| RONDE 2 | Le 2 juin à 10 h 45 |
| RONDE 3 | Le 2 juin à 11 h 30 |
| RONDE 4 | Le 2 juin à 12 h 15 |
| RONDE 5 | Le 2 juin à 14 h 00 |
| RONDE 6 | Le 2 juin à 14 h 45 |
| RONDE 7 | Le 2 juin à 15 h 30 |
| RONDE 8 | Le 2 juin à 16 h 20 |
| RONDE 9 | Le 2 juin à 17 h 10 |

### ARTICLE 6 : droits d'inscription

Senior, senior plus, vétéran : 10 €      Jeune : 5 €      (respectivement 12 € et 6 € sur place)

### ARTICLE 7 : départage des ex aequo

Dans l'ordre seront appliqués :

- Le Buchholz tronqué
- Le Buchholz
- La performance

Ces départages seront appliqués pour l'attribution des prix (attribution à la place réelle).

Les lauréats absents lors de la remise des prix renonceront à leurs prix.

### **ARTICLE 8 : comportement**

Interdiction de fumer dans la salle. Analyse et blitz interdits dans la salle du tournoi.

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs).

### **ARTICLE 9 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par Stéphane RENARD, arbitre international.

### **ARTICLE 10 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **ARTICLE 2 : résultats**

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent leurs pièces. Le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage.

### **ARTICLE 12 : forfaits**

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 64 34 82 48.

### **ARTICLE 13 : téléphones et moyens électroniques de communication**

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui est éteint et rangé dans le sac.

**Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.**

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagne.

**ARTICLE 14** : Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

### **Article 15 : droit à l'image**

Des photos sont susceptibles d'être prises pendant le déroulement du tournoi ou pendant la cérémonie de remise des prix. Ces photos pourront faire l'objet d'une publication par le club organisateur, la municipalité ou les journaux invités. Un éventuel refus de publication d'une photo individuelle devra être signalé à l'organisateur avant la fin du tournoi.

**ARTICLE 16** : L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

**L'organisateur**

*Stéphane Renard*

**L'arbitre principal**

*Stéphane Renard*